



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION - CONCOURS PARTICULIER
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

MATÉRIEL ET MOBILIER (AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR)

Conditions d'éligibilité du dossier :

Les opérations ayant pour objet l'équipement mobilier d'une bibliothèque principale, d'une bibliothèque de secteur ou d'une bibliothèque annexe peuvent faire l'objet d'une attribution de l'aide de l'Etat. La notion d'équipement mobilier et matériel recouvre les meubles, la signalétique, le mobilier d'exposition et les équipements techniques nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

Ces projets doivent répondre aux mêmes conditions de surface que ceux appliqués aux projets bâtimentaires, soit 100 m² minimum et critères de surface minimale (voir détails fiche « Bâtiment »).

Une importance particulière doit être donnée aux éléments suivants :

- Le schéma d'implantation, qui doit être de nature à favoriser une bonne circulation du public (dont les personnes en situation de handicap), du personnel de la bibliothèque et des documents, et doit permettre une présentation cohérente, lisible et attractive des collections et des services au public ;
- L'adaptation du mobilier et des équipements aux exigences de sécurité et d'accessibilité, y compris dans les espaces de bureaux ; il est souhaitable que la signalétique, y compris de sécurité (ex : signaux pour l'évacuation), soit accessible à tous ;
- La fonctionnalité : il est souhaitable d'acquérir des mobiliers conçus à destination de tous publics, y compris les personnes en situation de handicap et fabriqués par des sociétés spécialisées ;
- La modularité.

Ces principes s'appliquent au concept d'équipement total ou partiel.

Constitution du dossier de demande de subvention

La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte sur le site demarches-simplifiees. Pour tout dépôt de dossier merci de prendre connaissance de cette nouvelle démarche sur le site du Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
 - Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
 - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget communal de l'année en cours pour l'opération
 - sollicitant une subvention de l'État
- Note de présentation détaillée du projet
- Plan de financement H.T daté et signé ([Télécharger ici le modèle à remplir](#))
- Échéancier pluriannuel des dépenses s'il s'agit d'un projet pluriannuel, daté et signé
- Devis détaillé du ou des fournisseur(s) retenu(s) ou pièces constitutives du marché
- Etat estimatif des dépenses HT détaillé par lots ([Télécharger ici le modèle à remplir](#))
- Schéma d'implantation au 1 cm/m²

- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : <u>30 AVRIL 2025</u>
